

THÉÂTRE

MUSIQUE

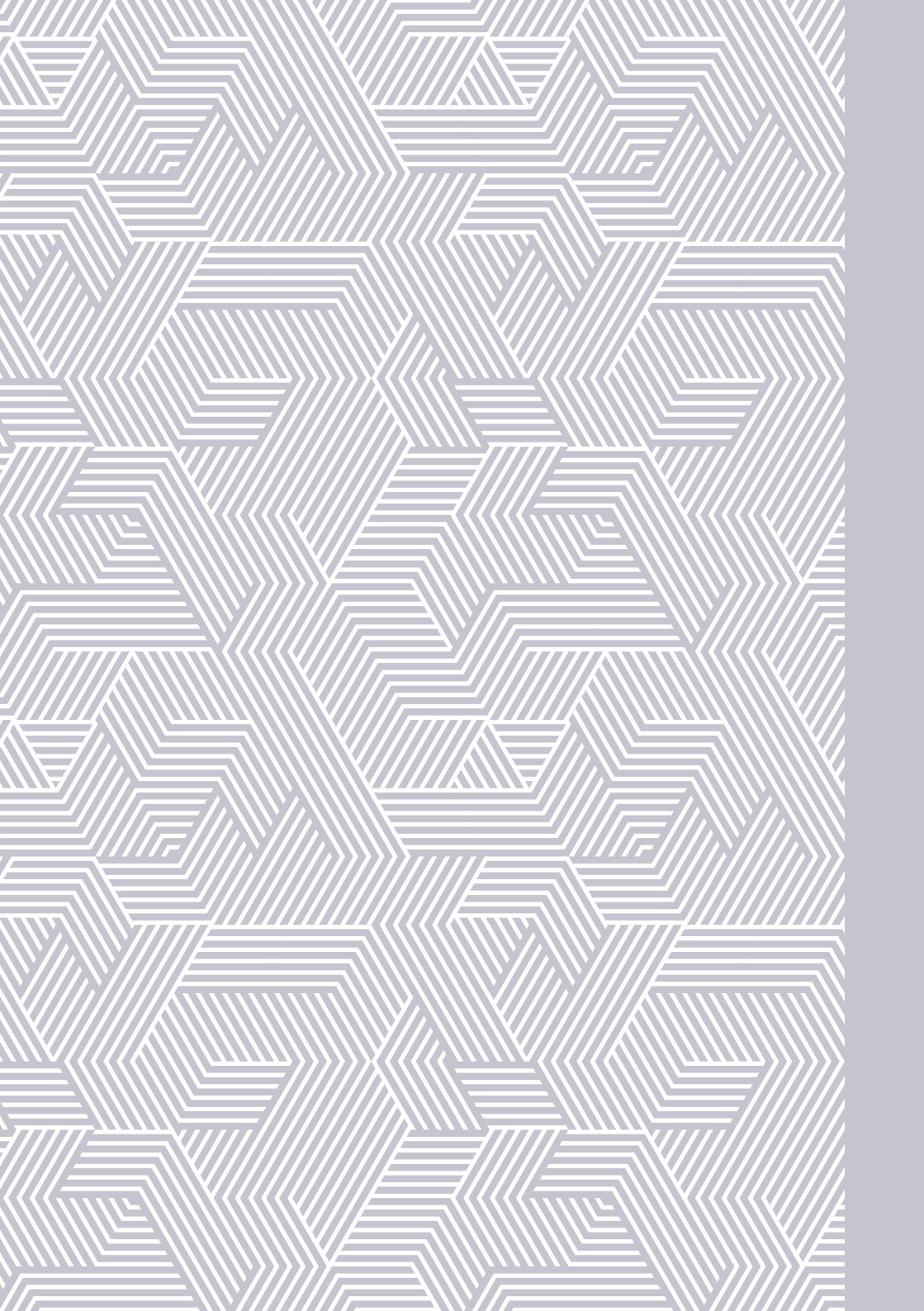
DANSE

CHORAS

CLASSES À HORAIRES AMÉNAGÉS DES ARTS DE LA SCÈNE

2025-2026





PRÉSENTATION

Les Classes à horaires aménagés des arts de la scène portées conjointement par le Conservatoire à rayonnement départemental (CRD) de Saint-Germain-en-Laye et le collège Claude-Debussy s'adressent à des élèves particulièrement motivés par les spécialités artistiques proposées par le conservatoire (danse, musique et théâtre) et très investis dans leur pratique.

Ils bénéficient ainsi d'un emploi du temps adapté leur permettant d'allier leur formation scolaire et leur enseignement artistique.

L'AMÉNAGEMENT D'HORAIRES

Cet aménagement d'horaires consiste en :

- un allègement de l'horaire réglementaire hebdomadaire au collège, de l'ordre de deux heures à trois heures par niveau ;
 - deux libérations anticipées du collège par semaine, à 15h, afin de suivre des cours au CRD ;
 - un emploi du temps conçu en étroite concertation entre les deux établissements.
-

EFFECTIFS

2024-2025

745 enfants sont scolarisés au collège Claude-Debussy

770 élèves et étudiants sont scolarisés au CRD Claude-Debussy

72 élèves en horaires aménagés sont accueillis conjointement dans les deux établissements.

OPTIONS ARTISTIQUES DU CRD

Théâtre / Danse (classique et contemporaine) / **Maîtrise** (ensemble vocal) / **Création sonore et musicale** (initiation à la musique assistée par ordinateur) / **Instrument**

Une initiation ou une pratique préalables ne sont pas nécessaires pour postuler dans les options théâtre, maîtrise ou création sonore et musicale. Les options danse et instrument requièrent en revanche une formation préalable (niveau souhaité en 6^e : fin de 1^{er} cycle).

L'ENSEIGNEMENT

Un projet artistique et pédagogique fort :

- une équipe enseignante liant le conservatoire et le collège et travaillant en pleine concertation,
- la découverte et l'apprentissage d'un répertoire favorisant l'ouverture aux différents univers artistiques et à leurs croisements,
- la préparation de restitutions publiques témoignant du travail accompli.



UN
ACCOMPAGNEMENT
ARTISTIQUE
RENFORCÉ AU
COLLÈGE

- 2 heures hebdomadaires de chorale
 - Un travail de mise en espace du groupe visant la cohérence de l'énergie collective et l'expressivité du chant
 - Le développement de la créativité de l'élève
-

UN
ENSEIGNEMENT
SPÉCIALISÉ AU
CONSERVATOIRE
(volumes horaires
hebdomadaires indicatifs)

- Théâtre : 2h (un cours de jeu théâtral)
- Danse : de 4h30 à 6h, selon le niveau (quatre cours : danse classique et danse contemporaine, dont une dominante ; un cours d'histoire de la danse en 4^e et en 3^e)
- Maîtrise : de 4h30 à 5h, selon le niveau (deux séances collectives d'ensemble vocal, un cours de technique vocale par deux élèves, un cours de formation musicale)
- Création sonore et musicale : de 2h à 3h, selon le niveau (initiation à la musique assistée par ordinateur, formation musicale)
- Instrument : de 3h30 à 5h, selon le niveau (cours individuel d'instrument, formation musicale, orchestre selon les instruments)

Les cours au CRD sont prévus dès les sorties anticipées du collège mais peuvent toutefois avoir lieu, à titre exceptionnel, à d'autres moments.

INSCRIPTIONS

2025-2026

À partir de février 2025

La procédure est double :

> **un dossier pour la partie scolarité générale** est à retirer auprès de la direction de l'école et à rapporter au collège lors de la demande d'inscription en 6^e.

Informations à suivre sur le site du Collège.

N.B. : une demande de dérogation est à déposer obligatoirement auprès de la Direction des services départementaux de l'Éducation nationale (DSDEN) pour tous les candidats en horaires aménagés, même pour les élèves sectorisés au collège Claude-Debussy par le téléservice.

> **un second dossier spécifique de demande d'admission au CRD en cursus d'horaires aménagés** est à compléter en ligne (liens par le site de la Ville ou celui du collège) ou en version imprimée et **à renvoyer au CRD au plus tard le samedi 15 mars 2025.**

Une audition des élèves extérieurs au conservatoire et des entretiens pour tous les candidats auront lieu **le mercredi 2 avril 2025** au CRD.

Des convocations individuelles seront adressées aux familles par le CRD après la réception des dossiers. Ces auditions et entretiens menés par les professeurs et les directions des deux établissements ont pour objet d'évaluer la motivation et, dans certaines disciplines, le niveau des élèves. Une liste d'admissibles est ensuite transmise à la DSDEN.

Une commission départementale académique se réunit à la DSDEN en mai qui établit la liste définitive des élèves admis en horaires aménagés dans les Yvelines et en avertit les familles, par courrier ou par l'école au mois de juin.

Aucun résultat d'admission n'est communiqué par le collège ou par le conservatoire.

DATES

IMPORTANTES

> **Samedi 1^{er} février 2025, de 9h30 à 12h :**
réunion d'information au collège Claude-Debussy pour l'entrée en 6^e, avec présentation des équipes et des programmes.

> **Samedi 8 février 2025, de 15h à 17h30 :**
au conservatoire Claude-Debussy, information sur les cursus en horaires aménagés.

> **Samedi 8 mars 2025, de 9h à 12h :**
portes ouvertes du collège.

> **Mardi 3 juin et mardi 17 juin 2025 :**
spectacles de fin d'année (classes de 6^e/5^e le 3 juin salle Jacques-Tati, et classes de 4^e/3^e le 17 juin au théâtre Alexandre-Dumas).

INFORMATIONS PRATIQUES

Collège Claude-Debussy

Principale : M^{me} Marianne Goldenberg
31 rue Alexandre-Dumas
01 39 21 00 39
07812051@ac-versailles.fr

Horaires

Lundi, mardi, jeudi, vendredi : 8h05-17h

Mercredi : 8h05-12h30

Conservatoire à rayonnement départemental Claude-Debussy

Directeur : M. Ander Raya
3 rue du Maréchal-Joffre
01 30 87 21 65
contact@crd-saintgermainenlaye.fr
<https://culture.saintgermainenlaye.fr>

Horaires

Lundi, jeudi : 14h-21h

Mardi, vendredi : 9h-21h

Mercredi : 9h-22h

Samedi : 9h-20h

TARIFS

Le cursus d'horaires aménagés donne lieu à un tarif spécifiquement adapté au conservatoire, consultable sur le site du CRD.

CHORAS

